

Province de Québec,  
M.R.C. de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 6 mars 2017, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Thérout, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2017-03-052

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-053

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 6 février 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gille Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 31 janvier 2017.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que le Service de sécurité incendie est intervenu pour un feu de cheminée et qu'il a répondu à une demande d'entraide sur le territoire de Yamaska. Il précise que les visites de prévention prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie se feront au printemps pour les risques faibles et à l'automne pour les risques élevés et très élevés. Il suggère que le Conseil municipal étudie la possibilité d'augmenter le nombre de bornes d'incendie dans la partie campagne de la municipalité. Il indique que le réservoir à eau chaude de la caserne doit être changé et que la rangée de fluorescents du plafond qui demeurent allumés en permanence seront remplacés par des ampoules fluocompactes. Il souligne que la borne d'incendie située près de l'intersection du 13<sup>e</sup> Rang et de la Route 122 a été endommagée et amorce une discussion concernant les feux allumés par des propriétaires qui ont nécessité une intervention du Service de sécurité incendie suite à un appel logé au service 911. M. le Maire mentionne qu'une procédure pour les brûlages a été mise en place par le Service de sécurité incendie pour tenter d'éviter ce genre de situation.

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne mentionne la tenue d'une assemblée sur l'avenir de la Coopérative de santé Shoener-Jauvin à laquelle toute la population est invitée. Cette réunion se tiendra le 14 mars prochain, à 19 h 30, à l'école primaire de Pierreville située sur la rue Maurault. Il apporte également quelques précisions concernant la coopérative et souligne que seulement 40% des membres de Saint-David paient leur cotisation.

M. le Maire mentionne qu'il a assisté à une activité de l'OBV Yamaska sur les changements climatiques et donne quelques informations concernant les différents thèmes abordés. Il revient également brièvement sur la rencontre tenue le 27 février dernier à la salle de Conseil de l'hôtel de ville qui comportait deux volets. Le premier était organisé par la MRC de Pierre-De Saurel et regroupait les intéressés touchés par les travaux qui seront réalisés dans des cours d'eau durant l'année 2017 alors que le second, organisé par la Municipalité, visait à rassembler les propriétaires touchés par les travaux de nettoyage de fossés d'une partie du rang Caroline prévus au cours de l'année. Il termine son intervention en mentionnant que la MRC de Pierre-De Saurel procèdera prochainement à l'embauche d'un nouvel employé pour le dossier du PDZA (Plan de développement de la zone agricole).

#### Paiement des comptes

2017-03-054

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 74 327,55 \$ et de comptes payés pour un montant de 45 699,64 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois de mars 2017.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Gilles Hébert donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement relatif à la modification de l'Annexe A du règlement numéro 573-2017 sera présenté pour adoption.

2017-03-055

#### Nomination d'un représentant pour l'assemblée générale annuelle de la Mutuelle des municipalités du Québec

Considérant que le règlement relatif au fonctionnement et à l'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec prévoit que le représentant de la municipalité doit être désigné par résolution s'il n'est pas maire;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil désigne le conseiller Jean-Marc Beauchesne pour assister à l'Assemblée générale annuelle de La Mutuelle des municipalités du Québec qui se tiendra à Drummondville le 31 mars prochain, autorise les frais rattachés à cette participation et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-056

Quote-part du financement du régime de prestations supplémentaires des élus pour l'année 2017

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil autorise un montant de 1 661 \$ pour acquitter la quote-part 2017 de la municipalité au financement du régime de prestations supplémentaires pour les élus municipaux et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-110-00-211.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-057

Inscription de la directrice générale au congrès 2017 de l'ADMQ

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 519 \$ plus taxes ainsi que les frais de participation de la directrice générale au congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéro 02-130-00-310 et 02-130-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

La directrice générale mentionne avoir soumis aux membres du Conseil municipal, lors de la rencontre de travail du 28 février dernier, la liste des taxes municipales annuelles non payées, d'un montant supérieur à 50 \$.

2017-03-058

Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes

Considérant que conformément au *Code municipal*, la MRC de Pierre-De Saurel tiendra le 20 juin 2017, une vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;

Considérant que les dossiers doivent être transmis à la MRC de Pierre-De Saurel au plus tard le 17 mars 2017 à 16 h 30;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil autorise la transmission des références des immeubles affectés par des arrrages de taxes 2014 et 2015, d'un montant supérieur à 100 \$, à la MRC de Pierre-De Saurel afin que celle-ci procède à la vente pour défaut de paiement de taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-059

Nomination d'un enchérisseur pour le compte de la Municipalité

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que le maire Michel Blanchard représente la Municipalité de Saint-David pour enchérir lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes à la MRC de Pierre-De Saurel, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Appui à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague concernant la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a transmis à notre municipalité une demande d'appui concernant un amendement au Code municipal et à toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique;

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

Considérant que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

Considérant qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

Considérant que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

Considérant que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

Considérant qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

Considérant que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault appuyé par Gilles Hébert et résolu :

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au député provincial Sylvain Rochon.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-061

Approbation des rapports de projet finaux préparés dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 et du Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016 (volet ruralité)

Considérant que les protocoles d'entente signés par la Municipalité et la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 et du Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016 (volet ruralité) prévoit la production d'un rapport de projet final à l'échéance de chaque projet;

Considérant que ce rapport final doit être accompagné d'une copie de chacune des pièces justificatives reliées au projet;

Considérant qu'une copie des rapports finaux pour les projets *Une population bien informée* et *L'espace des générations* a été remise aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Jean-Marc Beauchesne et résolu que ce Conseil approuve les rapports finaux préparés pour les projets mentionnés ci-dessus et autorise leur transmission à la MRC de Pierre-De Saurel.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-062

Rapport des indicateurs de performance de l'an 8 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009;

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque Municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

Considérant que l'an 8 correspond à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016;

Considérant que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Municipalité de Saint-David en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma;

Considérant qu'une copie des tableaux sur les indicateurs de performance a été remise aux membres du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Robert Emond, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le rapport d'activités de l'an 8, tel que déposé, soit adopté et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport synthèse qui doit être transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-063

Coût 2017 de l'entente de prévention incendie avec la Ville de Sorel-Tracy

Considérant l'entente conclue avec la Ville de Sorel-Tracy pour la fourniture de services de prévention;

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 7 780 \$ plus taxes applicables pour défrayer le coût 2017 de l'entente relative aux services de prévention conclue avec la Ville de Sorel-Tracy et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-442.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-064

Résolution relative au type de répartition pour travaux d'entretien ou d'aménagement dans divers cours d'eau

Considérant que des travaux d'entretien ou d'aménagement sont réalisés en cours d'année dans divers cours d'eau du territoire de Saint-David;

Considérant que la municipalité doit établir le mode de répartition pour ces travaux d'entretien ou d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil informe la MRC de Pierre-De Saurel que tout coût résultant de l'entretien ou de l'aménagement des cours d'eau sera réparti sur les biens-fonds des contribuables y intéressés situés dans le bassin versant du cours d'eau visé, par unité d'évaluation, au prorata de leur superficie contributive.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-065

Appel d'offres pour la réhabilitation d'un ponceau du rang du Bord-de-l'Eau

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil demande des soumissions sur invitation pour faire exécuter des travaux de réhabilitation d'un ponceau en TTOG par la méthode d'insertion.

Les soumissions doivent parvenir à la Municipalité de Saint-David, au 16, rue Saint-Charles, Saint-David (Québec) J0G 1L0, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, portant la mention « Réhabilitation d'un ponceau » avant 10 h 30, le 20 avril 2017.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions, en présence des soumissionnaires intéressés.

Le Municipalité de Saint-David ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-066

Appel d'offres pour travaux de voirie 2017

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil demande des soumissions pour faire exécuter des travaux de voirie sur :

le rang Caroline, le rang Saint-Patrice, le rang Vivian, le rang Sainte-Julie, le Petit Rang et le Deuxième Rang. Sommairement, les travaux sont les suivants :

- Pulvérisation, malaxage et mise en forme de la chaussée existante ;
- Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux (couche de correction et couche d'usure);
- Rechargement des accotements ;
- Réfection des entrées charretières;
- Divers travaux connexes.

Les soumissions doivent parvenir à la Municipalité de Saint-David, 16, rue Saint-Charles, Saint-David (Québec) J0G 1L0, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, portant la mention « Travaux de voirie 2017 » avant 10 h 30, le 30 mars 2017.

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions, en présence des soumissionnaires intéressés.

La Municipalité de Saint-David ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-03-067

Projet de résolution concernant le regroupement des O.M.H. de la MRC de Pierre-De Saurel

Considérant l'adoption en 2016, par l'Assemblée nationale, de la loi 83 modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec lui permettant, entre autres, de constituer un Office régional d'habitation sur le territoire de toute Municipalité régionale de comté (MRC), qu'il désigne et/ou un Office issu de la fusion des Offices municipaux existants;

Considérant que les Offices municipaux de la région de la MRC de Pierre-De Saurel souhaitent proposer une forme de regroupement qui leur ressemble, plutôt qu'une association forcée et imposée par le gouvernement du Québec;

Considérant que lors d'une rencontre qui s'est tenue le 28 février 2017, à laquelle tous les représentants des Offices municipaux d'habitation (OMH) de la MRC de Pierre-De Saurel étaient présents, il fut suggéré de se regrouper sous l'appellation *Office régional d'habitation Pierre-De Saurel*;

Considérant que lors de cette rencontre, il fut également suggéré de former un comité de transition et de concertation provisoire ayant un mandat d'une année afin d'établir les bases de ce nouvel *Office d'habitation* à caractère régional;

Considérant que le travail de ce comité de transition et de concertation provisoire, pour la mise en place de cette nouvelle structure régionale devra se faire dans le **respect** de chacune des communautés participantes quant à leurs *us et coutumes* en ce qui concerne : le personnel, les locataires présents et à venir, l'entretien des bâtiments (selon la politique déjà en place), le maintien du budget à fournir par la municipalité (équivalent du 10% et ceci, en chiffre absolu) et éviter la création d'une super structure de gestion créant des augmentations du coût d'exploitation;

Considérant que les élus(es) de chacune des municipalités concernées doivent se prononcer, par résolution, afin d'officialiser cette démarche régionale;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Robert Emond et résolu :

Que la Municipalité de Saint-David adhère officiellement à la démarche régionale visant le regroupement des Offices municipaux d'habitation et mandate M. Alain Letendre, directeur de l'OMH de Saint-David, et son substitut M. Michel Blanchard, maire, pour siéger sur le comité de transition et de concertation provisoire qui aura comme mandat d'établir les bases d'un nouvel Office d'habitation à caractère régional;

Que le mandat du comité de transition et de concertation provisoire débute son travail en étudiant un modèle déjà mis en place dans une MRC située à proximité de celle de Pierre-De Saurel, pour étude et recommandation;

Que le représentant de la Municipalité siégeant sur le comité de transition et de concertation respecte, dans son travail, les vœux exprimés au cinquième paragraphe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Participation de la coordonnatrice en loisir au Rendez-vous québécois du loisir rural

2017-03-068

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 105 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation de la coordonnatrice en loisir au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra à Pohénégamook du 3 et 5 mai 2017, et ce, conformément à la réglementation en vigueur et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-701-00-346 et 02-701-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

Levée de la séance

2017-03-069

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

---

Maire

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Michel Blanchard, maire